

**CALENDRIER
DES FORMATIONS**
1^{er} semestre 2018



INSCRIVEZ-VOUS



www.cfecgc.org



Centre de formation syndicale

BOOSTEZ VOTRE COMMUNICATION!

Retrouvez toutes les affiches sur l'intranet confédéral
ou à disposition dans vos unions régionales.



INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.



ÉDITO

Cher(e)s collègues,

L'audience de la CFE-CGC a fait un bond de 17 % dans la mesure du cycle électoral entre 2012 et 2016. C'est la plus forte progression des organisations syndicales représentatives au niveau national interprofessionnel, très loin devant les quatre autres. À la Confédération, nous savons que ce succès est dû à la qualité des militants qui s'engagent au quotidien pour proposer le message et les valeurs de la CFE-CGC dans l'entreprise. La formation syndicale est l'outil par lequel le militantisme syndical déploie toute son efficacité. Les conditions d'exercice du mandat syndical vont aller en se complexifiant. C'est l'ensemble des moyens et services mis à sa disposition par l'organisation qui doivent s'adapter.

À travers les ordonnances « travail », les pouvoirs publics redéfinissent très largement les moyens et les sujets de négociation dans les entreprises. Par ce moyen, le gouvernement prétend « *revitaliser le dialogue social* » : nous verrons si ce nouveau contexte d'inversion de la hiérarchie des normes permet d'atteindre cet objectif. Il reste que nous avons, à la CFE-CGC, la conviction que dans les prochaines années, notre efficacité dépendra surtout de votre compétence de militantes et militants. Notre organisation sera sans doute celle qui saura le mieux s'adapter aux nouvelles contraintes et confirmer notre rôle indispensable dans le dialogue nécessaire à tous les niveaux de la négociation. Les résultats électoraux et la progression sensible de la CFE-CGC doivent nous encourager à persévérer pour accompagner les changements profonds du modèle que nous connaissons.

Qu'il s'agisse du nombre de militants ou des heures de délégation, le dialogue social tel qu'il était organisé par la loi sera de plus en plus dépendant de notre capacité à négocier et à revendiquer des dispositifs nouveaux en adaptant le « minimum légal ».

Le centre de formation syndicale (CFS) sera un des outils à votre disposition pour appréhender ces changements. L'ensemble des modules tiennent compte des ordonnances et un module spécifique a été créé afin de préparer les militants aux négociations et à la mise en place du CSE.

N'hésitez pas à vous former, à user de ce droit qui fera de votre engagement pour la CFE-CGC une identité reconnue au sein de votre collectivité de travail.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année auprès de votre famille et de vos proches, ainsi qu'une année 2018, riche en nouvelles connaissances et compétences.

François Hommeril
Président de la CFE-CGC

Éditeur
CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris

Conception
Service communication de la CFE-CGC
Valérie Bouret

Rédaction
Centre de formation syndicale

Crédit photos
Adobe stock et Noun project

Imprimeur
ITF Imprimeurs
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne
Labellisé Imprim'vert. Certifié PEFC et FSC

Dépôt légal : décembre 2017
ISBN 978-2-916375-61-8

LE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé non rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et s.).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le Centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

FONCTION PUBLIQUE

La demande de congé doit être impérativement déposée auprès du supérieur hiérarchique un mois au moins avant l'ouverture du stage.

Cette demande doit être formulée au titre des congés de formation syndicale tels que prévus au titre 1^{er} du Statut Général des fonctionnaires (article 21 de la loi du 13 juillet 1983) et plus particulièrement :

- pour la Fonction publique d'État (article 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- pour la Fonction publique hospitalière (décret du 13 octobre 1964, aménagé par la circulaire n° 221 DH 4 du 30 juillet 1975 - BO 759-35) ;
- pour la Fonction publique territoriale (article 57-7° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) qui prévoit un délai de prévenance d'un mois et demi avant le stage.

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

Le salarié peut demander le fractionnement du congé par périodes minimales de 2 jours.

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du Centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat SOLIDARITÉ VIE SYNDICALE souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. voici les différentes étapes à suivre :



Je choisis mes formations en respectant les pré-requis

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par mail, courrier...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



J'informe mon employeur au minimum 30 jours avant la date du stage

Informez vous-même votre employeur. Pour bénéficier du Congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

Rappel : article R. 3142-3 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.



Mon salaire est maintenu pendant la durée du stage (art L. 2145-6)

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1^{er} jour à 10 heures et s'achèvent le 2^e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement,
- **à défaut d'avis contraire sous quinzaine à réception, votre inscription est prise en compte,**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

ATTENTION

Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en compte que sur demande écrite justifiée préalable de dérogation (liste des hôtels ci-contre).

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES STAGIAIRES

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,46 €/km pour une personne seule
- 0,50 €/km pour du co-voiturage

200 km/jour maximum (pour d'éventuelle dérogation, merci de contacter le CFS au préalable).

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).

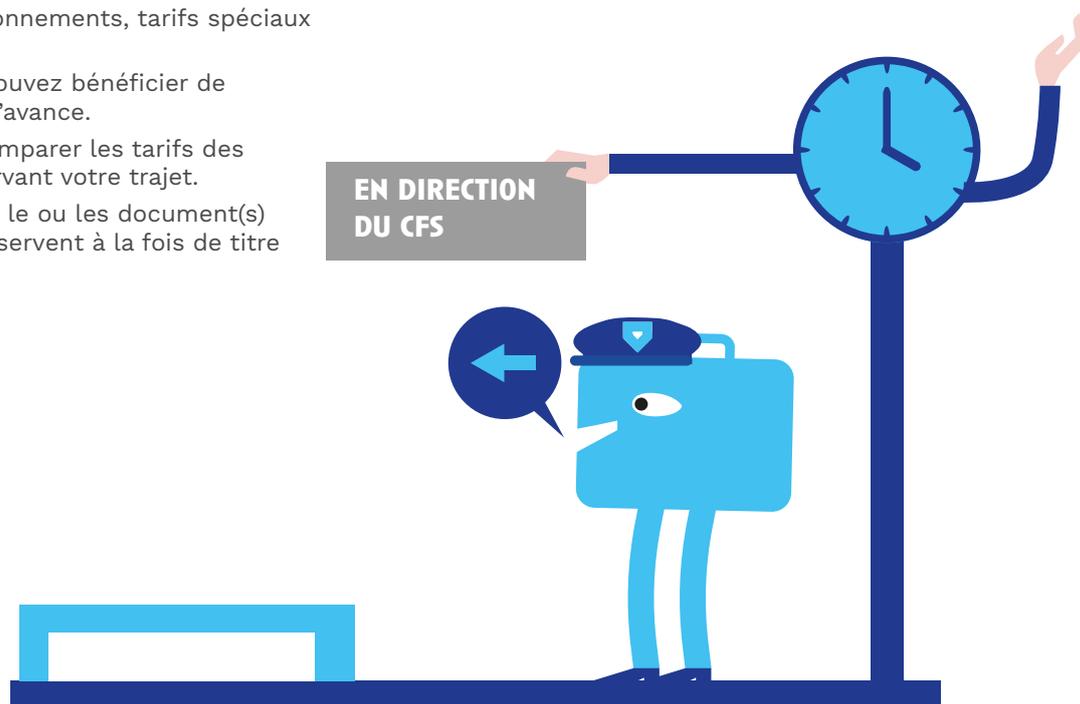
Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

Les transports en commun doivent être utilisés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

ATTENTION :

Ne sont pas pris en charge :

- les frais de taxi,
- les frais de parking parisien,
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



FRAIS DE SÉJOUR

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels) plus le prix d'un repas seul, à savoir 25 €.

Le plafond de 160 € (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

ATTENTION :

La nuitée précédant le 1^{er} jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée.

Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les Franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1^{er} jour de stage.

LISTE DES HÔTELS

Contactez ces hôtels de la part du CFS ou de la CFE-CGC. Pour éviter tout désagrément, faites-vous confirmer leurs tarifs préférentiels. Vous pouvez vous rendre à pied de chacun de ces hôtels à la Confédération (lieu des stages). **Merci de vous munir de votre convocation et du programme qui pourront vous être réclamés par la réception de l'hôtel.**

Austin's St Lazare Hôtel

(pour info, 130 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 48 74 48 71
Fax : 01 48 74 39 79
26 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
Métro : Saint-Lazare

Hôtel de Genève

(pour info, 125 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 48 74 33 99
Fax : 01 40 16 96 46
36 rue de Londres - 75009 Paris
Métro : Saint Lazare

Hôtel Alexandrine Opéra

(pour info, 121,65 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 62 21
Fax : 01 44 70 91 05
10 rue de Moscou - 75008 Paris
Métro : Europe

Ouest Hôtel

(pour info, 120,65 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 57 49
Fax : 01 43 87 90 27
3 rue du Rocher - 75008 Paris
Métro : Saint-Lazare

Hôtel Le Cardinal

(pour info, 113,65 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 40 16 30 00
Fax : 01 40 16 30 30
3 rue du Cardinal Mercier - 75009 Paris
Métro : Liège ou Place de Clichy

Hôtel du Théâtre

(pour info, 116,65 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 21 48
Fax : 01 42 93 59 39
5 rue de Cheroy - 75017 Paris
Métro : Villiers ou Rome

Hôtel Bellevue

(pour info, 98 € ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 50 68
Fax : 01 44 70 01 47
46 rue Pasquier - 75008 Paris
Métro : Gare Saint-Lazare

ATTENTION :

Ces prix préférentiels étant exclusivement réservés au CFS, pour l'accueil des stagiaires, il vous sera demandé de fournir votre convocation ainsi que le programme du stage à la réception de l'hôtel.

N'hésitez pas à visiter les sites comparatifs sur Internet

BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

à retourner au secrétariat du CFS
Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris
☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr



**Si vous désirez suivre plusieurs stages,
nous vous remercions de remplir
un bulletin par stage souhaité.**

Nom Prénom

Adresse

CP [][][][] Ville

☎ (pers) [][][][][][][] ☎ (port) [][][][][][][] ☎ (prof) [][][][][][][]

Mail@.....

Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation

Date de naissance [][] / [][] / 19 [][]

Entreprise Fonction professionnelle

Nombre de salariés dans l'entreprise Nombre de membres du personnel d'encadrement

Mandat(s) de représentation du personnel

Nom de votre délégué syndical ☎ (prof DS) [][][][][][][]

Mail section synd.@.....

Nombre d'adhérents CFE-CGC dans votre section Votre n° d'adhésion

Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré

Dates et types des stages déjà effectués

.....

Avez-vous déjà suivi le module d'initiation "Ouverture sur le syndicalisme" ? Oui Non

Je m'inscris au stage

qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....

Le [][] / [][] / 20 [][] Signature :

**Sauf avis contraire du CFS, sous quinzaine à réception, votre inscription est prise en compte.
Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport.
La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.**

SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir.**

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

1. Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J-90** :

- la période souhaitée,
- la durée,
- le lieu ou la localisation,
- le(s) thème(s) envisagé(s),
- la population concernée,
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé.



Réception au CFS (au plus tard à J-28) de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les nom, prénom et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 5).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS,
- soit par l'organisateur du stage.



Envoi sur le lieu de la formation (minimum J-4), ou à toute autre adresse indiquée au CFS, d'un dossier administratif de stage (ex. : attestations de présence,...) et d'une éventuelle documentation.



Règlement (sous 3 semaines environ, à réception) des notes de frais, factures,... qui devront **parvenir au CFS sous 3 semaines maximum** après le stage.

Les factures hôtelières, pour un séminaire, ne pourront être réglées par le CFS qu'à réception conjointe de la liste des participants émargée.

COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 €

par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 500 € TTC par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation,
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous),
- de déplacements.

STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
Forfait résidentiel hôtelier ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, le dîner et la taxe de séjour	160 € TTC maximum
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 € TTC maximum

Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

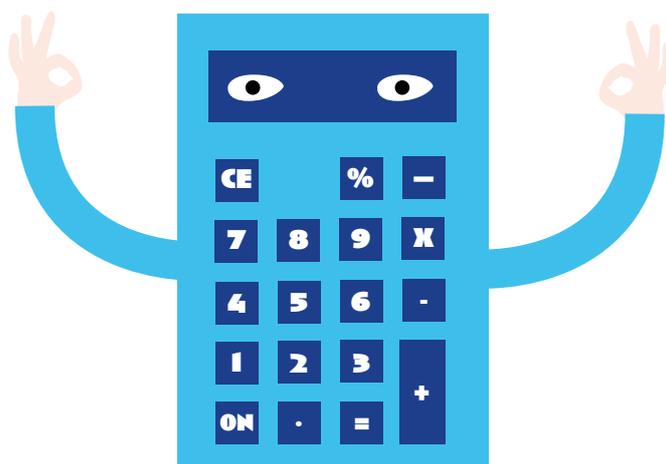
- d'animation,
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 € TTC maximum
ou Repas du midi	25 € TTC maximum

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels ci-dessus) plus le prix d'**un repas seul, à savoir, 25 €**.

Le plafond de 160 € (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.



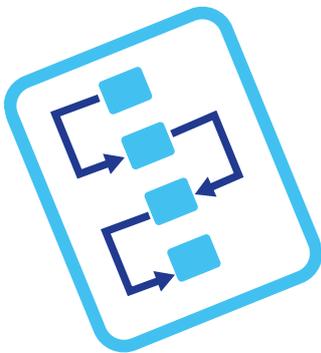
CALENDRIER DES SESSIONS INTERPROFESSIONNELLES

Module
d'initiation



Préalable requis :

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales :
 - débat,
 - rencontre avec un dirigeant confédéral.

Les dates, au choix :

- Lundi 8 et mardi 9 janvier 2018
- Jeudi 11 et vendredi 12 janvier 2018
- Lundi 15 et mardi 16 janvier 2018
- Lundi 22 et mardi 23 janvier 2018
- Jeudi 1^{er} et vendredi 2 février 2018
- Jeudi 8 et vendredi 9 février 2018
- Jeudi 22 et vendredi 23 février 2018
- Lundi 26 et mardi 27 mars 2018
- Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018
- Jeudi 19 et vendredi 20 avril 2018
- Jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018
- Lundi 11 et mardi 12 juin 2018
- Lundi 2 et mardi 3 juillet 2018

Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez l'UFCFP
au 01 44 70 65 90.

Modules de perfectionnement

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE APRÈS LES ORDONNANCES MACRON

Suite aux ordonnances Macron, quelles sont les nouvelles IRP dans l'entreprise ?

- Le CSE (Comité social et économique)
 - Missions
 - Fonctionnement
 - Mise en place
 - Quels sont les éléments importants en vue de la négociation qui met en place le CSE ?
- Les nouveaux thèmes de la négociation dans l'entreprise,
 - Quelle articulation entre la branche et l'entreprise ?
 - Quelles conséquences possibles sur le contrat de travail ?

Les dates, au choix :

- Mardi 16 janvier 2018
- Jeudi 18 janvier 2018
- Mardi 23 janvier 2018
- Jeudi 1er février 2018
- Lundi 5 février 2018
- Jeudi 15 février 2018
- Jeudi 8 mars 2018
- Jeudi 29 mars 2018
- Jeudi 19 avril 2018
- Mardi 24 avril 2018
- Jeudi 17 mai 2018
- Jeudi 7 juin 2018
- Mercredi 4 juillet 2018

Prérequis : stage d'une journée à destination des militants amenés à négocier dans leur entreprise.

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL DANS L'ENTREPRISE

- Hiérarchie des sources de droit.
- Préambule juridique :
 - valeur du contrat de travail, des accords d'entreprise et de la convention collective,
 - la représentativité syndicale,
 - la négociation collective.

Se munir impérativement d'un Code du travail.

Les dates, au choix :

- Jeudi 15 et vendredi 16 février 2018
- Lundi 16 et mardi 17 avril 2018
- Jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin 2018

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

LE COMITÉ D'ENTREPRISE/CSE

- La structure du CE :
 - composition et organisation, rôle de chacun, moyens de fonctionnement,
 - la personnalité civile et juridique.
- Les attributions du CE :
 - rôles, réunions, délibérations.
- Récapitulatif.
- Le CE et la formation professionnelle :
 - obligations légales : les réunions du CE et les documents remis par l'employeur,
 - la formation professionnelle : un enjeu syndical ?
- Les emplois des fonds d'Action Logement, les droits des salariés :
 - mobilité, emménagement, travaux, prêt accession, investissement locatif, sécurisation.

Les dates, au choix :

- Mardi 13 et mercredi 14 février 2018
- Mardi 6 et mercredi 7 mars 2018
- Jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018
- Mardi 22 et mercredi 23 mai 2018

Stage ouvert aux membres d'un CE, élus ou désignés, et aux candidats sur les listes des élections à venir.

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

Modules de perfectionnement



LECTURE DES COMPTES ANALYSE FINANCIÈRE

- Présentation/Les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- Quiz.
- Focus sur le compte de résultat.
- Le bilan – utilité et composition.
- Exemples et cas pratiques.

Les dates, au choix :

- Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018
Session plus particulièrement dédiée aux salarié(e)s issu(e)s du Secteur des services
- Jeudi 17 et vendredi 18 mai 2018
Session plus particulièrement dédiée aux salarié(e)s issu(e)s du Secteur des industries

Conditions d'inscription : être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



DÉVELOPPER SA SECTION SYNDICALE

- Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- Quelles sont les ressources ?
- Comment améliorer sa notoriété ?
- Quel est son potentiel ?
- Comment recruter des adhérents ?
- Argumentaire et jeux de rôle.

Les dates, au choix :

- Jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018
- Lundi 16 et mardi 17 avril 2018
- Jeudi 17 et vendredi 18 mai 2018
- Jeudi 14 et vendredi 15 juin 2018

Conditions d'inscription : être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».



LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail : notions juridiques.

- Les différentes formes de contrat de travail.
- La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- La fin du contrat : les différentes formes de rupture.

La date : Jeudi 15 et vendredi 16 février 2018

Conditions d'inscription : être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE

- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - vote, dépouillement, résultats, contestations.

Les dates, au choix :

- Lundi 15 et mardi 16 janvier 2018
- Jeudi 8 et vendredi 9 février 2018
- Lundi 19 et mardi 20 février 2018
- Jeudi 8 et vendredi 9 mars 2018
- Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2018
- Lundi 9 et mardi 10 avril 2018
- Lundi 16 et mardi 17 avril 2018
- Jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018
- Jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018
- Lundi 28 et mardi 29 mai 2018
- Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018
- Jeudi 5 et vendredi 6 juillet 2018

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

Modules de perfectionnement

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

STAGES «CHSCT», ORGANISÉS PAR LA CFE-CGC À PARIS

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Hélène Mundaya au **01 55 30 12 79** ou par mail **helene.mundaya@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription), contactez Éric Plagnat - Ghisalberti Formation, au 04 72 23 01 20.

Les dates, au choix :

- lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 février 2018 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 22 et vendredi 23 février 2018, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés).
- lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 avril 2018 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés).
- lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 juillet 2018 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 5 et vendredi 6 juillet 2018, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés).

STAGES «CHSCT» EN RÉGION RHÔNE-ALPES, ORGANISÉS PAR GHISALBERTI FORMATION

Pour les stages en région Rhône-Alpes, contactez exclusivement Ghisalberti Formation, au 04 72 23 01 20.

Stages de 3 jours - les dates, au choix :

- lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 février 2018, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 mars 2018, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 avril 2018, à Grenoble (38)
- lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mai 2018, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 juin 2018, à Grenoble (38)
- lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 juin 2018 à Grenoble (38)

Stages de 5 jours - les dates, au choix :

- lundi 12, mardi 13 et mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 11, mardi 12 et mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 juin 2018, à Grenoble (38)
- lundi 18, mardi 19 et mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018 à Lyon-Corbas (69)

Modules de développement des performances syndicales individuelles

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION NIVEAU 1

- Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- Le cas Kartnoir.
- Plan d'action personnel à l'issue du 1^{er} jour de formation.
- Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- Particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- Plan d'action personnel à l'issue du stage.

Les dates, au choix :

- Jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2018
- Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018
- Jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018
- Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION NIVEAU 2

- Rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- Tour de table.
- Préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- Plan d'action personnel.
- Étude de cas.

Les dates, au choix :

- Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018
- Lundi 4 et mardi 5 juin 2018

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Développer sa section syndicale » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».

Modules de développement des performances syndicales individuelles

GÉRER LES SITUATIONS 🌀 LES PERSONNES DIFFICILES

- Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.

Les dates, au choix :

- Jeudi 12 et vendredi 13 avril 2018
- Jeudi 14 et vendredi 15 juin 2018

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Techniques de négociation niveau 1 » + un stage « Techniques de négociation niveau 2 »

MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

- Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- Animer les relations au sein de la section.
- Conduire le développement de la section et des engagements.
- Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).

Les dates, au choix :

- Mardi 10 et mercredi 11 avril 2018
- Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018

Conditions d'inscription : être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».

ARGUMENTATION

- Arguments – contre-arguments.
- Informer – convaincre – persuader.
- Préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- Répondre à une objection.

Les dates, au choix :

- Jeudi 1^{er} et vendredi 2 mars 2018
- Mardi 15 et mercredi 16 mai 2018
- Jeudi 14 et vendredi 15 juin 2018
- Jeudi 5 et vendredi 6 juillet 2018

Conditions d'inscription : avoir préalablement suivi le stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme ».

Modules de développement des performances syndicales individuelles

COMMUNICATION ÉCRITE

- Les écueils à éviter – ce que vous ne devez surtout pas faire :
 - les différents moyens de communication,
 - lecture critique des tracts transmis par les participants,
 - les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract – les règles d'élaboration :
 - rédaction de tracts sur la base de scénarii prédéterminés,
 - relecture critique,
 - la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - sur quels sujets communiquer ?
 - la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.

Les dates, au choix :

- Jeudi 8 et vendredi 9 mars 2018
- Jeudi 19 et vendredi 20 avril 2018
- Lundi 9 et mardi 10 juillet 2018

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits **10 jours** au plus tard avant le module par mail à accueil@cameleon-management.com

Rappel du préalable requis :
la participation au stage d'initiation
« Ouverture sur le syndicalisme » est
impérative pour s'inscrire à cette session.

NÉGOCIER UN ACCORD DE QVT

- Passer des RPS au bien-être.
- Les thèmes de négociation portés par la CFE-CGC.
- Quels indicateurs et comment les choisir ?
- Place de l'expression des salariés (la discussion autour du travail).

La date : Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018

Rappel du préalable requis :
être délégué syndical et avoir
impérativement déjà suivi un stage
« Ouverture sur le syndicalisme ».

ÉPARGNE SALARIALE MODULE « DÉBUTANTS »

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
 - qu'est-ce que l'épargne salariale ?
 - les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?

La date : Lundi 19 et mardi 20 février 2018

Rappel du préalable requis :
la participation au stage d'initiation
« Ouverture sur le syndicalisme »
est impérative pour s'inscrire à
cette session.

ÉPARGNE SALARIALE MODULE « EXPÉRIMENTÉS »

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
 - les dispositifs collectifs,
 - les dispositifs catégoriels,
 - les conseils personnalisés aux salariés.

La date : Lundi 11 et mardi 12 juin 2018

Rappel du préalable requis :
la participation au stage d'initiation
« Ouverture sur le syndicalisme »
est impérative pour s'inscrire à
cette session.

Modules de développement des performances syndicales individuelles

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) 🔄 DÉVELOPPEMENT DURABLE NIVEAU 1

- Notion clés de Développement durable et de RSE / Genèse du concept.
- La déclinaison concrète et opérationnelle.
- Déploiement et pilotage.
- Focus actualité.
- Avoir une vision synthétique des notions et enjeux de RSE.
- Les étapes de la démarche RSE et les outils.
- Exemples de bonnes pratiques.
- Comprendre la profondeur d'une démarche RSE.
- Étude de cas et retours d'expériences.

La date : Jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018

Rappel du préalable requis :
la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES 🔄 DÉVELOPPEMENT DURABLE NIVEAU 2

- Les enjeux de la RSE pour les syndicats de salariés, positionnement de la CFE-CGC et priorités RSE de la CFE-CGC.
- Les étapes d'une démarche RSE et le rôle des salariés.
- Les arguments pour convaincre de l'intérêt d'une démarche RSE initiée par l'entreprise.
- L'identification des outils à mobiliser.
- Présentation de la boîte à outils RSE de la CFE-CGC.
- Elaboration de plan d'actions RSE du représentant CFE-CGC.
- Partage d'expérience et études de cas.

La date : Lundi 25 et mardi 26 juin 2018

Rappel du préalable requis : avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme » + le stage « RSE niveau 1 »

Modules sur l'Europe

OUVERTURE À L'EUROPE

- La France en Europe :
 - dates et traités clés,
 - situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
 - les institutions européennes,
 - les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
 - le lobbying européen,
 - les comités d'entreprise européens.

Les dates, au choix :

- Lundi 19 et mardi 20 mars 2018
- Jeudi 19 et vendredi 20 avril 2018

Rappel du préalable requis :
la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

MISE EN PLACE 🔄 FONCTIONNEMENT DES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

- Introduction : Évolution des CEE par pays et par secteur – Faits et chiffres clés.
- Rappel des textes régissant les CEE.
- Mise en place du CEE.
- Fonctionnement du CEE.
- Pratiques nouvelles et évolutions possibles.

La date : Lundi 18 et mardi 19 juin 2018

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».



☎ 01 55 30 12 79

✉ cfs@cfecgc.fr

Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1^{er} du Statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération Française de l'Encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes sentiments syndicaux.

Fait à

Le

P.S. : Si d'aventure, le Centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le Centre de Formation Syndicale.

Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ +33 (0)1 55 30 12 12 - 📠 +33 (0)1 55 30 13 13

